



Rapport des observateurs indépendants (OI)

Jeux paralympiques d'hiver 2006, Turin



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**



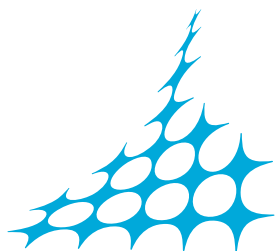
Préface

Les IX^e Jeux paralympiques d'hiver, qui se sont déroulés à Sestrières (Italie), ont constitué une bonne expérience pour tous les membres de l'équipe des OI. La communication avec le Comité international paralympique (CIP), le TOROC et les sportifs n'a rencontré aucun obstacle. L'atmosphère était ouverte, décontractée et détendue. De ce fait, l'équipe des OI a pu effectuer son travail sans complication et sans accroc.

Pour les parties observées, les conclusions entraînent toujours une certaine excitation. Personnellement, ayant plusieurs fois été des deux côtés de la barrière, j'attends toujours impatiemment d'être observée. Il est rare de pouvoir bénéficier de commentaires sur le travail qu'on effectue. Pour moi, cela a représenté un bon apprentissage, et j'espère qu'il en a été de même pour ceux que nous avons observés pendant ces Jeux paralympiques d'hiver. Aucune erreur majeure n'a été relevée qui aurait compromis l'intégrité des contrôles du dopage à ces Jeux. Les observations de l'équipe des OI doivent être plutôt perçues comme une possibilité d'améliorer la qualité d'activités futures.

L'équipe des OI voudrait présenter ses remerciements sincères au CIP, au TOROC et à tous ses volontaires dévoués, ainsi qu'aux sportifs pour les épreuves sportives bien organisées, conduites dans une atmosphère ouverte, chaleureuse et accueillante.

Pirjo Krouvila
Cheffe de la mission des OI



Rapport des observateurs indépendants, Jeux paralympiques d'hiver 2006, Turin

PREFACE	1
I – INTRODUCTION	3
La mission.....	3
II – OBSERVATIONS GÉNÉRALES	4
Conclusions générales	4
L'équipe et le bureau.....	4
Coopération avec le CIP et TOROC	4
Organisation du CIP.....	5
Liste.....	6
Gestion des résultats.....	6
III – OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE DU DOPAGE	7
Observations sur les différentes phases du contrôle du dopage.....	7
Couverture	7
Planification de la répartition des contrôles	7
Sélection des sportifs.....	7
Notification et accompagnement.....	7
Postes de contrôle du dopage.....	8
Prélèvement des échantillons	8
Agents de contrôle du dopage	9
Prélèvement des échantillons de sang	10
Visites des sites	10
Documentation	10
Administration post-contrôle et transport	11
AUT	11
ANNEXE I	12
ANNEXE II	13
ANNEXE III	14
ANNEXE IV	16
ANNEXE V	17



I – INTRODUCTION

LA MISSION

Le Bureau des Observateurs indépendants a été créé par l'Agence mondiale antidopage (AMA) en 2000, pour une première mission aux Jeux olympiques de Sydney. Les premiers Jeux paralympiques observés par le Bureau ont été les Jeux paralympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City.

Le programme a pour but d'améliorer la transparence et l'intégrité des contrôles du dopage lors des compétitions internationales.

Il est de la plus haute importance de publier un rapport public comprenant toutes les phases du contrôle du dopage, afin d'augmenter la valeur du franc jeu dans le sport et de garantir les droits des sportifs.

Le programme des Observateurs indépendants vise également à l'harmonisation des contrôles du dopage au niveau international en publiant des recommandations destinées aux différentes organisations de contrôle du dopage lors de grandes compétitions internationales. Ainsi, tous les futurs organisateurs de grandes manifestations profitent des recommandations portant sur la façon de mettre en place des contrôles de qualité lors de leurs futures manifestations.

Lors des IX^{es} Jeux paralympiques d'hiver, l'équipe des Observateurs indépendants (OI) a observé :

- i) Les règlements relatifs à la procédure de contrôle du dopage;
- ii) La gestion des résultats;
- iii) La procédure de contrôle du dopage, dont :
 - La planification de la répartition des contrôles ;
 - La sélection des sportifs;
 - La notification et l'accompagnement par les escortes;
 - Les postes de contrôle du dopage;
 - Le prélèvement des échantillons;
 - Les agents de contrôle du dopage;
 - Le prélèvement des échantillons de sang;
 - La documentation;
 - L'administration post-contrôle et le transport;
 - Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

L'équipe des OI ne comprenait pas de spécialiste de laboratoire. Le laboratoire de Turin n'a été visité que dans le cadre du suivi de la chaîne de sécurité et du transport des échantillons.

Le présent rapport contient les chapitres suivants :

- 1) Introduction
- 2) Observations générales
- 3) Observations sur le contrôle du dopage
- 4) Résumé des recommandations



II – OBSERVATIONS GÉNÉRALES

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- i) Après avoir observé la plupart des contrôles du dopage aux IX^{es} Jeux paralympiques d'hiver, l'équipe des OI est parvenue à la conclusion que ces contrôles ont été effectués de façon efficace, professionnelle et compétente, et n'a relevé aucune erreur majeure qui aurait pu compromettre l'intégrité de la procédure. Toutes les recommandations de ce rapport sont de nature mineure, mais nous espérons qu'elles contribueront à continuer d'assurer des programmes antidopage de qualité lors de futures éditions des Jeux.
- ii) Le cadre de travail aux Jeux paralympiques a été très ouvert. L'équipe des OI a pu accéder facilement à toutes les personnes et à tous les lieux qu'elle était censée atteindre. L'équipe des OI remercie le CIP et le TOROC à cet égard et estime qu'il s'agit d'un bon exemple pour toutes les manifestations à venir.

L'ÉQUIPE ET LE BUREAU

Les membres de l'équipe des OI ont été initialement choisis par l'AMA, mais travaillaient indépendamment de l'Agence. Ils sont spécialisés dans les domaines suivants : l'antidopage international; la médecine du sport; le sport pour handicapés et les questions juridiques. En tant que présidente de l'équipe, je voudrais remercier tous les membres, dont j'ai énormément apprécié le travail et dont l'expérience et le professionnalisme, ainsi que le très bon travail d'équipe, ont été essentiels au succès de la mission.

L'équipe remercie l'AMA d'avoir nommé l'une des meilleures expertes du programme des Observateurs indépendants, Mme Jennifer Ebermann, pour gérer toutes les questions logistiques telles que l'installation du bureau, la prise en charge de toute la documentation, la participation aux réunions liées à l'antidopage et la création d'un réseau de relations avec le CIP et avec les organisateurs des Jeux. Ces points se sont avérés cruciaux pour la réussite d'ensemble de la mission.

Le TOROC et le CIP se sont montrés très coopératifs et ont offert un cadre de travail motivant et agréable, ainsi que des volontaires enthousiastes.

Dans tous les postes de contrôle du dopage, l'équipe des OI a été accueillie chaleureusement, et les collaborateurs se sont montrés aimables et coopératifs.

Le CIP a attribué aux membres de l'équipe des OI une accréditation de niveau maximal, ce qui leur a donné un accès approprié à tous les sites et leur a permis d'emprunter les moyens de transports adéquats pour pouvoir observer efficacement les contrôles du dopage dans tous les sports. Parfois, la durée de l'attente dans les postes de contrôle était difficilement prévisible, et il était par conséquent difficile d'estimer à quelle heure les

transports devaient passer prendre les Observateurs. Le service des transports au *Salon des Paralympiques* se terminait une heure après la fin des compétitions, heure à laquelle fermaient également les aires de chargement. Les contrôles du dopage prenaient fin parfois deux à trois heures après la compétition et aucun moyen de transport n'était donc immédiatement disponible. Il convient de noter que, vu l'imprévisibilité de la durée potentielle des contrôles du dopage et les horaires tardifs qui pouvaient en résulter, les membres du personnel de contrôle du dopage du TOROC disposaient de leur propre moyen de transport.

Quand une équipe d'OI doit couvrir un grand nombre de contrôles du dopage sur plusieurs sites différents et très éloignés, l'attribution de véhicules réservés serait utile. C'est ce qui avait été prévu lors des éditions précédentes des Jeux. Sinon, le temps perdu à attendre un moyen de transport réduit le temps à disposition pour observer les opérations de contrôle du dopage (notamment l'examen approfondi de la documentation de contrôle du dopage). Il est important d'étudier ce point en vue des futurs Jeux paralympiques, étant donné que le nombre total de contrôles du dopage a augmenté de 100% entre les Jeux paralympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City et ceux de 2006 à Turin.

RECOMMANDATIONS

L'équipe des OI devrait disposer de moyens de transport réservés pour maximiser sa couverture du programme antidopage et son efficacité.

COOPÉRATION AVEC LE CIP ET LE TOROC

L'équipe des OI voudrait remercier M. Phil Craven pour son engagement dans le domaine de la lutte contre le dopage.

Dans son discours d'ouverture des Jeux, il a rappelé aux sportifs et à leur personnel d'encadrement les principes de la compétition loyale et l'importance de s'engager en faveur des activités antidopage. Il a également fortement soutenu le travail de l'équipe des OI.

M. Andy Parkinson et Mme Betsy Liebsch ont été grandement appréciés par l'équipe des OI. Ils ont invité l'équipe à toutes les réunions importantes avant et pendant les Jeux, lui ont offert de bonnes conditions de travail et l'ont soutenue à cet égard, ont communiqué de façon opportune les dispositions prises en rapport avec les questions antidopage, lui ont fourni toute la documentation pertinente et ont généreusement fait don de leur temps pour écouter et aider l'équipe si nécessaire.

M. Toni Pascual était responsable des contrôles du dopage en collaboration avec le TOROC, et M. John Bourke était en charge des AUT durant les Jeux. Il convient de les remercier pour leurs compétences, pour l'important travail



qu'ils ont fourni afin d'assurer le succès de leur mission et pour la gentillesse et l'obligeance dont ils ont fait preuve pour examiner les problèmes que l'équipe des OI leur a soumis. M. Björn Hedman et M. Nick Webborn ont également contribué au succès du programme de contrôle du dopage durant les Jeux. Leur niveau de compétences, de connaissances et d'expérience et leur gentillesse ont souvent aidé l'équipe des OI quand les activités antidopage ont été débattues durant les Jeux. Dans l'ensemble, tous les représentants du CIP présents à Sestrières se sont montrés extrêmement obligeants et accueillants.

CONCLUSION

L'équipe des OI tient particulièrement à remercier le CIP pour son ouverture et sa transparence concernant les questions de lutte contre le dopage durant les Jeux. C'était essentiel pour le travail de l'équipe des OI. Le CIP a également réservé un accueil chaleureux à l'équipe des OI durant les Jeux, ce dont tous les membres sont très reconnaissants.

LE CIP

Le CIP a signé le Code de l'AMA en mars 2003.

Tous les CNP (Comités nationaux paralympiques) et les Fédérations internationales des sports paralympiques ont officiellement accepté le Code de l'AMA avant les Jeux olympiques de 2004 à Athènes

Durant les Jeux paralympiques de 2006 à Turin, et pour la première fois, le CIP a intégré des contrôles sanguins dans son programme antidopage.

La seule exception aux règles antidopage du CIP est que, en curling, les sportifs handicapés dépendent des règles antidopage de la Fédération internationale de curling (WCF). Toutefois, les curleurs, durant le programme de contrôles hors compétition et en compétition du CIP, dépendaient du Code antidopage du CIP. Cela n'a pas compromis le succès d'ensemble du programme antidopage des Jeux paralympiques.

L'organisation du CIP a connu un changement de structure juste avant les Jeux, comme l'équipe des OI l'a appris lors d'une réunion médicale le 8 mars. Les plus grands changements apportés aux règles du CIP sont le remplacement de son comité de gestion par un conseil d'administration et le changement de désignation du sous-comité antidopage, rebaptisé comité antidopage. Ce dernier dépend du département médical et scientifique de l'organisation.

Dans le cadre du programme antidopage aux Jeux paralympiques d'hiver, M. Andy Parkinson, directeur du département médical et scientifique du CIP, avait la responsabilité :

- i) des violations des règles antidopage ;
- ii) des auditions antidopage ;
- iii) de la préparation des auditions antidopage.

Les activités du comité antidopage du CIP étaient du ressort de M. Toni Pascual. Elles comprenaient :

- i) La coordination des activités ;
- ii) La planification de la répartition des contrôles et sa mise en œuvre en coopération avec le TOROC ;
- iii) La révision des formulaires de contrôle du dopage ;
- iv) L'examen des résultats des laboratoires ;
- v) Les visites sur place ;
- vi) Le rôle de président durant les auditions ;
- vii) Les rapports quotidiens d'activités.

Un autre comité gérait les AUT, sous la direction de M. John Bourke.

L'organisation a bien fonctionné et les responsabilités étaient clairement définies. L'équipe des OI a eu plusieurs fois l'occasion de collaborer avec les experts du CIP, grâce à leur attitude ouverte concernant la gestion des questions antidopage.

Le CIP et le TOROC ont publié un Guide du sportif sur le contrôle du dopage spécialement pour les IXes Jeux paralympiques d'hiver. Il comprenait :

- i) Un message du président du CIP ;
- ii) Un résumé du Code de l'AMA ;
- iii) Un résumé du Code antidopage du CIP ;
- iv) Un descriptif du Guide du contrôle du dopage ;
- v) Une présentation du programme du contrôle du dopage aux Jeux paralympiques de 2006 à Turin ; et
- vi) La procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

La Liste des interdictions, ainsi que la brochure sur le contrôle du dopage de l'AMA, étaient reproduites telles quelles dans le Guide. Cette initiative constitue un très bon exemple de la façon dont des produits de l'AMA peuvent être facilement utilisés afin d'atteindre les groupes cibles concernés.

Pour les sportifs et leur personnel d'encadrement, le Guide du sportif était un très bon outil, qui résumait tous les différents aspects des règles et des activités antidopage durant les Jeux. Il a également été largement diffusé lors des différentes réunions et sur les sites de contrôle du dopage.

CONCLUSIONS

L'équipe des OI tient à féliciter le CIP et le TOROC pour leur dossier d'information bref et facilement compréhensible. On remarquera tout particulièrement que le Guide du sportif constituait un bon résumé du Code et des procédures antidopage du CIP, sans suggérer qu'il remplaçait ou supplantait ces règles et procédures (problème qui avait été relevé précédemment dans d'autres rapports des OI). Il n'y avait aucun conflit entre le Code antidopage du CIP et le Guide du sportif.

LISTE

La Liste 2006 de l'AMA a été utilisée pour réaliser les contrôles hors compétition et en compétition. Le rapport explique plus loin la répartition des contrôles sanguins. Le CIP suit le Code mondial antidopage, qui définit un contrôle en compétition comme " un contrôle où le sportif est sélectionné dans le cadre de ladite compétition " une compétition étant définie comme " une épreuve unique, un match, une partie ou un concours sportif particulier ", par exemple la finale de la compétition de luge.

Dans la pratique, cette définition permet à l'organisation d'effectuer des contrôles hors compétition également pendant la durée effective des Jeux. Il convient de souligner que le CIO a modifié cette définition en considérant qu'un contrôle en compétition est un contrôle effectué sans relation avec une compétition, mais durant une certaine période, avant et après la manifestation (de l'ouverture du village à la cérémonie de clôture). On peut certes se demander si ces modifications effectuées par d'autres organisations sont susceptibles de perturber les sportifs paralympiques. Toutefois, dans ce cas, l'équipe des OI a eu l'impression qu'aucun contrôle hors compétition n'a été effectué durant les Jeux (10-19 mars).

GESTION DES RÉSULTATS

Aucun cas positif de dopage n'a été découvert durant les IXes Jeux paralympiques d'hiver. La seule préoccupation de l'équipe des OI concernant la procédure de gestion des résultats concernait le rôle du conseil d'administration et de la commission juridique du CIP. Selon le Code antidopage du CIP, les sportifs ont la possibilité de faire appel " en interne ". Après la première audition, sur la base des résultats de l'échantillon " A ", la commission antidopage du CIP émet une recommandation à son conseil d'administration. Une fois que ce dernier a rendu la décision finale, un recours interne peut être déposé, comprenant ou non la demande d'analyse de l'échantillon " B ". Ce recours est géré par une autre instance, la commission juridique du CIP. Cette procédure d'appel semble fonctionner, mais il n'a pas été possible d'évaluer le fonctionnement des auditions durant les Jeux étant donné qu'aucun cas positif n'a eu lieu.



III – OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE DU DOPAGE

OBSERVATIONS SUR LES DIFFÉRENTES PHASES DU CONTRÔLE DU DOPAGE

COUVERTURE

Le mandat de l'équipe des OI était d'observer les contrôles en compétition. Comme le nombre de ces contrôles n'était que de 139, l'équipe des OI a décidé de les couvrir le plus largement possible, dans la mesure où les dispositions logistiques le permettaient. Les 139 contrôles comprenaient 103 prélèvements d'urine, 32 contrôles de l'EPO et 36 contrôles sanguins.

L'équipe des OI a pu observer 83% des contrôles de l'urine, dont tous les contrôles de l'EPO (32), et 47% des contrôles sanguins (Annexe IV).

PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DES CONTRÔLES

Durant les IXes Jeux paralympiques d'hiver, entre le 4 et le 22 mars, 242 contrôles du dopage ont été réalisés. Comme mentionné précédemment, le nombre de contrôles a augmenté d'environ 100% par rapport aux Jeux paralympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City. Sur ces 242 contrôles, 103 ont été des contrôles hors compétition effectués sur les sites d'entraînement et dans les villages des athlètes avant le début des Jeux, le 10 mars. Après cette date, seuls des contrôles en compétition ont été effectués, au nombre de 139.

Le mandat des Observateurs indépendants se concentrait sur les contrôles en compétition. Les 139 contrôles ont compris 71 contrôles de l'urine, 32 contrôles de l'urine et de l'EPO et 36 contrôles sanguins. Dans les contrôles sanguins, l'analyse a porté sur le dépistage de l'hémoglobine synthétique et des transfusions sanguines. Les contrôles sanguins ciblaient les sports d'endurance, ce qui était très approprié vu le nombre total de ces contrôles.

CONCLUSION

L'équipe des OI tient à féliciter le CIP pour l'augmentation des contrôles et pour l'organisation efficace de la gestion des contrôles en compétition. Aucune plainte des sportifs ou de leur personnel d'encadrement n'a été enregistrée durant les Jeux.

Concernant les contrôles sanguins, l'organisation était très professionnelle et flexible, prenant en considération les souhaits des sportifs et la cohérence d'ensemble.

SÉLECTION DES SPORTIFS

En ski alpin et en ski de fond, seuls les médaillés d'or étaient sélectionnés pour les contrôles en compétition, et certains sportifs de ces deux disciplines ont été contrôlés à deux ou trois reprises, plusieurs jours consécutifs. Néanmoins, aucun des sportifs ne s'est plaint de cette situation.

Pour le hockey sur luge et le curling en fauteuil roulant, les contrôles du dopage étaient effectués selon une sélection aléatoire. Or, l'équipe des OI a souvent observé qu'une seule équipe était représentée lors de ces sélections. Il serait préférable d'avoir un représentant de chaque équipe lorsque des sélections aléatoires sont réalisées dans ces sports, comme c'est le cas dans de nombreux autres sports d'équipe.

RECOMMANDATIONS

- Si, lors de prochaines éditions des Jeux, le nombre de contrôles doit être considérablement augmenté, il serait recommandé d'ajouter quelques sélections aléatoires pour les sportifs occupant les places 1 à 5. Il serait alors utile de disposer d'une règle du CIP à ce sujet, prévoyant le contrôle du médaillé d'or et une sélection aléatoire pour les places 2 à 5.*
- On devrait compter un représentant de chaque équipe lorsque des sélections aléatoires sont utilisées dans les sports d'équipe.*

NOTIFICATION ET ESCORTE

L'équipe des OI est très reconnaissante pour toutes les informations qu'elle a reçues durant les Jeux, lui permettant de mieux comprendre la nature des sports paralympiques dans les différentes disciplines. Comme expliqué très clairement par l'équipe du CIP, la classification est un élément clé dans les sports paralympiques.

Considéré dans la perspective du contrôle du dopage, le système de classification en ski alpin et en ski de fond accorde aux sportifs un certain temps après la compétition pour protester s'ils ont l'impression que la classification a été injuste d'une façon ou d'une autre, en ce qui concerne les résultats de la compétition. C'est pourquoi les résultats définitifs n'étaient généralement précisés qu'une demi-heure, ou parfois même deux heures, après la fin de l'épreuve.

Cet élément donne une importance primordiale à la notification et à l'accompagnement des sportifs.

Aux Jeux paralympiques de Turin, la notification des sportifs en ski alpin et en ski de fond (médaillés d'or potentiels) se faisait le plus souvent par oral, juste après la compétition. Puis, seul le sportif sélectionné (vainqueur de la médaille d'or) était accompagné depuis la ligne d'arrivée

jusqu'au moment des résultats officiels de la compétition. À une occasion, les résultats ont été modifiés à la suite de la procédure décrite ci-dessus et, par conséquent, l'ordre des sportifs a été changé et c'est le deuxième qui a en fait remporté l'épreuve.

Le gagnant potentiel et le gagnant effectif ont finalement tous deux été contrôlés, mais le sportif qui a officiellement gagné n'a pas été accompagné pendant presque deux heures, puisque seul le premier médaillé d'or identifié a été escorté de façon appropriée.

En outre, dans plusieurs cas, le délai entre la notification par oral et la notification écrite (effectuée après l'annonce des résultats officiels) a été de 30 minutes à deux heures car le personnel de contrôle du dopage attendait les résultats officiels.

Une fois, le sportif n'a pas clairement compris, lors de la notification par oral, que cette notification était officielle, et il est resté sans surveillance dans son vestiaire (avec les portes ouvertes ou fermées), tandis que les escortes étaient à l'extérieur. Ce fait a été ensuite consigné sur le formulaire de contrôle du dopage à la demande de la personne qui accompagnait le sportif.

À plusieurs occasions, les médaillés d'or potentiel et officiel ont été correctement escortés, mais, afin de s'assurer que les organisateurs étaient conscients des risques potentiels qu'entraînait cet état de fait, l'équipe des OI a décidé d'intervenir et organisé une réunion informelle avec M. Andy Parkinson le 14 mars. Elle a résumé la situation qu'elle avait observée et a recommandé que les sportifs classés aux deuxième et troisième places soient dorénavant également accompagnés, si le nombre d'escortes le permettait. Les deux derniers jours de compétition, l'équipe des OI a remarqué que son conseil était suivi.

Dans les sports d'équipe, la notification et l'accompagnement étaient effectués conformément aux règles et aux procédures.

La plupart des escortes des IXes Jeux paralympiques à Turin ont rempli leur fonction de manière correcte et appropriée, selon la formation et les instructions qu'elles avaient reçues.

RECOMMANDATIONS

- *Pour les prochaines éditions des Jeux paralympiques, l'équipe des OI recommande que, du fait du système de classification et du temps accordé pour protester dans certains sports, les sportifs ciblés potentiels soient accompagnés jusqu'à ce que les résultats officiels soient définitifs.*
- *La notification et l'accompagnement sont, de l'expérience de l'équipe des OI, les points les plus vulnérables du contrôle du dopage et, par conséquent, l'accent devrait être mis sur la formation afin que ces*

procédures soient organisées et réalisées de façon appropriée. L'équipe des OI recommande également que, pour les grandes manifestations sportives, seules des escortes très expérimentées soient choisies.

POSTES DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Les postes de contrôle du dopage (PCD) étaient généralement appropriés, propres et pratiques. Ils étaient, la plupart du temps, suffisamment spacieux pour les contrôles. En curling, l'équipe des OI a remarqué qu'à deux reprises, lorsque six sportifs étaient présents dans la salle d'attente, l'espace n'était pas suffisant pour tous les sportifs et leurs accompagnants, dont certains devaient attendre dehors, dans un couloir étroit.

Tous les postes comprenaient deux salles de traitement et de toilettes, mais un seul agent de contrôle du dopage (ACD) de chaque sexe était présent pour assister à la fourniture de l'échantillon, et ces mêmes ACD étaient responsables de la procédure de contrôle du dopage. Ainsi, en fait, une seule toilette pouvait être utilisée à la fois par un homme ou une femme. Dans certains cas, deux à trois sportifs du même sexe étaient prêts à donner leur échantillon, et cette situation provoquait une certaine frustration pour ceux qui devaient attendre. À une occasion, les sportifs qui attendaient devaient aller assister à la cérémonie de remise des médailles, ce qui a provoqué une certaine confusion dans le poste et, pendant un court instant, une escorte a perdu de vue le sportif qu'elle était censée surveiller.

Certains problèmes mineurs ont été observés lors de l'enregistrement à l'arrivée dans les postes. De plus, l'intimité des sportifs a parfois été perturbée, et l'atmosphère était quelquefois bruyante, mais les ACD ont géré toutes ces situations de façon très professionnelle.

De très grandes capacités d'organisation ont été observées lorsqu'il a été décidé de transférer les contrôles sanguins du PCD qui était surchargé au poste médical du site de ski de fond.

RECOMMANDATIONS

- *Si davantage de sportifs doivent être contrôlés en même temps, l'équipe des OI recommande que le traitement de l'échantillon et le contrôle du prélèvement soient effectués par deux personnes distinctes et que toutes les salles et les toilettes possibles soient utilisées de façon à maximiser l'efficacité et à minimiser le temps d'attente des sportifs.*

PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS

Le CIP et le TOROC doivent être félicités pour les phases de prélèvement des échantillons très professionnelles.



Dans la plupart des cas, les ACD ont paru très compétents, selon les observations de l'équipe des OI. Il convient de remarquer que les agents de prélèvement d'échantillons de sang étaient particulièrement efficaces et compétents.

Quelques possibilités d'améliorations mineures ont été observées. Les sportifs n'étaient pas familiers avec les sacs de sécurité supplémentaires dans lesquels les bouteilles contenant les échantillons étaient emballées - une nouvelle procédure requise par la législation européenne (régissant le transport de substances biologiques, exigeant l'utilisation de sacs de sécurité afin de protéger les personnes contre le renversement ou le bris accidentels). Le rôle des sacs de sécurité leur a été expliqué très clairement, mais les bouteilles contenant les prélèvements étaient emballées parfois par les sportifs et parfois par les ACD.

Il aurait été préférable d'utiliser la même procédure dans toutes les phases de prélèvement des échantillons afin de ne pas perturber les sportifs.

Dans les sports paralympiques, les sportifs ne peuvent parfois pas manipuler leurs propres échantillons et demandent par conséquent à l'ACD ou à la personne qui les accompagne de les aider. Si une autre personne que le sportif manipule l'échantillon avant qu'il ne soit scellé, ce fait devrait être inscrit sur le formulaire de contrôle du dopage, ce qui n'a pas été fait dans la plupart des cas. Dans certains autres cas exceptionnels, l'ACD n'a pas rédigé de rapport supplémentaire ni ajouté de commentaire sur le formulaire de contrôle du dopage, alors que cela aurait été utile. Parfois, il n'était pas possible de fournir des services de traduction. Ceci, toutefois, n'a pas compromis la procédure mais l'a quelque peu ralentie.

Il serait préférable que toute circonstance exceptionnelle soit consignée sur le formulaire de contrôle du dopage.

Dans certains cas, les formulaires étaient signés par l'ACD avant le début de la procédure. Il est également arrivé que l'agent ne relise pas correctement le formulaire avec le sportif avant de le signer.

L'équipe des OI a compris qu'il s'agissait de faciliter et d'accélérer la procédure, mais il n'est pas recommandé d'accélérer la phase de prélèvement des échantillons, car sa qualité pourrait être compromise.

Dans un cas, la bouteille B a été déballée, ouverte, remplie et scellée avant la bouteille A. En cas de problème avec la bouteille A, le sportif aurait eu à recommencer tout le processus. Une fois, le sportif était déjà dans les toilettes mais ne pouvait pas fournir l'échantillon.

L'ACD a alors attendu dans les toilettes avec le sportif pendant 40 minutes. Il aurait été préférable d'attendre dans la salle d'attente.

À une occasion, les OI ont observé une erreur : un sportif n'a pas été autorisé à boire après avoir fourni un échantillon dilué, ce qui a été corrigé par la suite. Dans un autre cas, des boissons chaudes ont été servies aux sportifs sur la ligne d'arrivée, sans aucune explication quant au contenu de la boisson.

Comme expliqué ci-dessus, ces remarques supplémentaires sur la collecte des échantillons sont de nature mineure, et une plus grande attention et une meilleure formation suffiront à améliorer la situation.

RECOMMANDATIONS

- *Il est recommandé d'utiliser la même procédure pour toutes les phases de prélèvement des échantillons afin de ne pas perturber les sportifs.*
- *Il est recommandé de consigner toute circonstance exceptionnelle sur le formulaire de contrôle du dopage.*
- *Il n'est pas recommandé d'accélérer la phase de prélèvement des échantillons, car sa qualité pourrait être compromise.*
- *Il est néanmoins recommandé que, lors de grandes manifestations sportives, les ACD communiquent par écrit ou par téléphone toutes les difficultés rencontrées et les situations inattendues ou exceptionnelles au chef du contrôle du dopage, qui rassemblerait ensuite les remarques et informerait immédiatement tous les ACD de la procédure correcte, ce qui garantirait l'amélioration du processus en temps opportun durant les Jeux.*

AGENTS DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Les ACD qui travaillaient aux IXes Jeux paralympiques d'hiver avaient tous été recrutés par le TOROC et avaient déjà travaillé aux Jeux olympiques d'hiver. Leur expérience était de haut niveau. Dans l'ensemble, les agents ont effectué leurs tâches de façon efficace et professionnelle.

En quelques rares occasions, les ACD n'ont pas été aussi bien organisés, oubliant parfois de coller les autocollants sur les formulaires de contrôle du dopage, de demander aux sportifs s'ils avaient des remarques à formuler sur la procédure générale, ou oubliant d'emballer les bouteilles dans les sacs en plastique avant de les placer dans les conteneurs. Ces fautes mineures peuvent être dues à une erreur humaine, mais également résulter du niveau d'activité durant les heures de travail tardives, etc.

L'équipe des OI a observé que les ACD qui travaillaient pour le TOROC étaient pour la plupart des médecins. À l'intention des organisateurs de futures grandes manifestations sportives, l'équipe des OI suggère de recruter également dans d'autres professions. Si le recrutement est limité aux médecins, on court le risque dans de nombreux pays que des ACD très expérimentés ne puissent pas se présenter pour de grandes manifestations sportives et que de nombreux nouveaux agents sans expérience préalable doivent être engagés. Plusieurs programmes antidopage ont employé comme ACD, et avec beaucoup de succès, des infirmiers qualifiés, des professeurs d'éducation physique et des instructeurs sportifs.



L'équipe des OI a également débattu de l'organisation et de l'évolution future du travail des ACD lors de grandes manifestations sportives. Plusieurs éléments pourraient être rationalisés, par exemple en mettant au point un système informatique qui enregistrerait les sportifs lorsqu'ils se présentent au PCD à l'aide de leur carte d'accréditation. Toutes les données relatives au sportif pourraient ensuite être recueillies et imprimées par les ACD à partir de leur ordinateur dans la salle de traitement. Actuellement, beaucoup d'efforts sont consacrés à remplir les formulaires de contrôle du dopage et à vérifier l'exactitude des informations, y compris les médicaments pris par le sportif. Tout pourrait être réalisé préalablement en scannant l'accréditation du sportif.

RECOMMANDATIONS

- *Il est recommandé que d'importants efforts soient accomplis dans la formation de tous les ACD afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches avec le plus de soin possible. Par ailleurs, les heures d'ouverture devraient être adaptées à la capacité en personnel.*
- *Il est recommandé d'informatiser au maximum le système d'accréditation des sportifs afin de pouvoir y introduire toutes les informations nécessaires à la procédure de contrôle du dopage. Les cartes d'accréditation pourraient ensuite être utilisées dans les PCD.*

PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS DE SANG

La collecte des échantillons de sang était très bien menée. Le CIP et le TOROC ont décidé de ne pas utiliser la centrifugeuse au PCD, mais d'apporter tous les échantillons de sang à la polyclinique de Sestrières.

Les sportifs pouvaient par ailleurs choisir de produire l'échantillon de sang immédiatement après l'échantillon d'urine, le soir même ou le matin suivant à la polyclinique de Sestrières.

Alors que les échantillons d'urine étaient prélevés au PCD, les échantillons de sang étaient prélevés au centre médical adjacent. Il s'agissait d'une excellente décision d'organisation, assurant une bonne flexibilité.

VISITES DES SITES

Après les premiers jours des Jeux, le CIP s'est très peu montré dans les PCD. Ses membres ne visitaient les postes que de temps en temps et aucune intervention n'a eu lieu.

RECOMMANDATIONS

- *Étant donné que l'équipe des OI n'est pas autorisée à intervenir durant la procédure de contrôle du dopage, il est recommandé que le CIP visite plus fréquemment les PCD et intervienne dans la procédure, le cas échéant.*

DOCUMENTATION

Dans la grande majorité des cas, la documentation de contrôle du dopage était claire et complète. Seul un petit nombre d'erreurs mineures (comme une date incorrecte ou une heure non indiquée) a été relevé. Aucune de ces erreurs, cependant, n'a compromis l'intégrité de la procédure de contrôle du dopage.

L'équipe des OI a observé que les formulaires de contrôle du dopage avec un verso en papier carbone (pour les formulaires en plusieurs exemplaires) pouvaient entraîner l'apparition de marques, de chiffres et de signatures supplémentaires lorsque les informations étaient remplies à même des enveloppes scellées (utilisées pour envoyer les copies des documents à l'équipe des OI de l'AMA et sans doute à d'autres personnes) alors même qu'elles contenaient déjà des copies de ces documents. Même si cette négligence n'a pas provoqué l'illisibilité d'un document de contrôle du dopage, du fait d'informations intempestives sur les enveloppes, il serait préférable de rédiger les enveloppes avant de placer et de sceller les documents à l'intérieur.

L'envoi des différents types d'échantillons sanguins (sérum et sang entier) à différents laboratoires compliquait et multipliait le transport de la documentation. L'équipe des OI a également remarqué que les copies des formulaires de contrôle du dopage destinées aux laboratoires ne pouvaient être envoyées qu'à un laboratoire (à moins qu'elles ne soient photocopiées au moment de l'emballage des échantillons de sang pour être transportés à la polyclinique de Sestrières).

Bien qu'aucun problème n'ait été observé, un tel système est susceptible d'entraîner des difficultés dans la chaîne de sécurité, en cas d'erreur humaine, par exemple de la part d'agents de prélèvement d'échantillons ou du personnel du laboratoire.

L'équipe des OI estime qu'à l'avenir, tous les échantillons de contrôle du dopage devraient être envoyés pour analyse au même laboratoire, pour des raisons d'économies et de simplicité, et afin d'éliminer les risques d'erreur.

Une étude des formulaires de contrôle du dopage pour le ski de fond, le 12 mars 2006, semble bien confirmer l'assertion selon laquelle un sportif a passé environ 30 minutes sans escorte après la fin de son épreuve : le rapport de course officiel indique que l'épreuve s'est terminée à 11h45 et le formulaire de notification de contrôle du dopage précise que le sportif a été notifié à 12h24. Ces indications correspondent aux observations de l'équipe des OI, qui a remarqué que le sportif était resté hors de la vue de l'escorte pour une bonne part de temps entre la fin de sa course et sa notification officielle par écrit.

On a compté très peu de rapports supplémentaires avec des remarques de l'ACD, du sportif ou du représentant du sportif. Le rapport rédigé par l'équipe concernant la question de l'accompagnement du 12 mars 2006 est le seul qui pouvait tirer à conséquence.



RECOMMANDATIONS

- *Il serait préférable de rédiger les adresses sur les enveloppes avant de placer et de sceller les documents à l'intérieur.*
- *L'équipe des OI recommande qu'à l'avenir, tous les échantillons de contrôle du dopage soient envoyés pour analyse au même laboratoire, pour des raisons d'économies et de simplicité et pour éliminer tout risque d'erreur.*

ADMINISTRATION POST-CONTRÔLE ET TRANSPORT

L'administration post-contrôle et le transport des échantillons ont été suivis à deux reprises, sans qu'aucune irrégularité ne soit observée dans la procédure.

AUT

Avant les Jeux, les sportifs du ski alpin, du ski de fond et du hockey sur luge ont demandé des AUT au CIP, qui s'en est chargé. Les sportifs du curling en fauteuil roulant ont déposé leur demande auprès de la Fédération internationale de curling (WCF), qui les a prises en charge. Durant les Jeux, cependant, le CIP était autorisé à gérer toutes les demandes d'AUT pour tous les sports. Dans les cas d'urgence, les autorisations étaient gérées dans les 24 heures qui suivaient la demande.

En tout, 62 demandes d'AUT ont été gérées aux Jeux paralympiques d'hiver, dont 41 avant les Jeux et 21 durant les Jeux.

Six demandes ont été refusées. 56 ont donc été accordées. Parmi celles-ci, 4 étaient inutiles car la substance en question ne figurait pas sur la Liste des interdictions 2006. Cependant, trois d'entre elles avaient été accordées avant 2006 et correspondaient aux Listes publiées les années précédentes. Une seule AUT a été accordée sans nécessité (par la WCF). Parmi les demandes refusées, deux étaient illisibles ou incomplètes. 19 AUT ont été accordées en ski alpin, 16 en ski de fond, 17 en hockey sur luge et 9 en curling en fauteuil roulant. La majorité des demandes concernaient des bêta-2 agonistes et des glucocorticoïdes.

La procédure pour l'AUT était gérée par un comité d'AUT désigné peu avant, avec efficacité et compétence.

RECOMMANDATIONS

- *Il est recommandé d'accorder une grande attention à la délivrance des AUT et à l'information aux sportifs et à leur entourage, pour garantir que les formulaires de demande d'AUT soient remplis de façon correcte et appropriée.*

ANNEXE I

M. David Howman
Agence mondiale antidopage (AMA)
Directeur général
Boîte postale 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

Par courrier électronique

Bonn, le 22 avril 2005
AP/IPC/140

Jeux paralympiques d'hiver de 2006 à Turin

Cher David,

A la suite de votre lettre datée du 5 avril 2005, j'ai le plaisir de vous informer que le CIP est heureux d'accepter la présence du programme des Observateurs indépendants et du programme de Sensibilisation des sportifs de l'AMA aux Jeux paralympiques d'hiver de 2006 à Turin.

Ces deux programmes constituent un excellent outil de promotion pour l'action de l'AMA et l'engagement conjoint de l'AMA et du CIP en faveur d'un environnement sportif sans dopage. De plus, le rôle de l'AMA dans les contrôles d'avant les Jeux, pour les Jeux paralympiques de 2004 à Athènes, a considérablement augmenté la valeur du programme général de contrôle du dopage.

Comme vous le savez, la personne de contact au siège du CIP est M. Andy Parkinson, directeur du département médical et scientifique, qui collaborera avec l'AMA pour faciliter la mise en œuvre des deux programmes.

Le CIP se réjouit de coopérer avec l'AMA pour préparer les Jeux paralympiques d'hiver de 2006 à Turin.

Veillez recevoir, Cher David, l'expression de mes sentiments distingués.



Phil Craven
Président

International Paralympic Committee
Adensuerallee 212-214
53113 Bonn, Germany

Tel. +49-228-2097-290
Fax. +49-228-2097-209



ANNEXE II

Pirjo KROUVILA

Finlande

Directrice des affaires internationales et du développement à l'Agence antidopage finlandaise

En tant que directrice des affaires internationales et du développement à l'Agence antidopage finlandaise (FINADA), Pirjo Krouvila est responsable notamment des contacts internationaux, tels que les relations avec l'AMA, le Conseil de l'Europe, l'Association des agences nationales antidopage (ANADO) et l'Entente antidopage internationale (IADA); de la coopération nordique; des stratégies d'éducation et de recherche, et des projets de développement. Elle est également membre du comité " Éthique et Éducation " de l'AMA et vice-présidente de l'ANADO.

Halim JEBALI

Tunisie

Docteur au Centre national de la médecine sportive

Le Dr Halim Jebali compte de nombreuses années d'expérience comme agent de contrôle du dopage. Il est membre depuis 2002 du comité de classification du Comité international paralympique (athlétisme) et siège au Comité exécutif de la CP-ISRA (Fédération internationale du sport pour les personnes paralysées cérébrales). Il est également membre du Comité exécutif de la Fédération nationale du sport pour les personnes handicapées et préside la commission médicale de cette organisation. Il a publié deux manuels en français et arabe sur la présentation de différents systèmes de classification des catégories d'athlètes handicapés en athlétisme.

Keun-Youl KIM

Corée

Secrétaire du Comité médical du Conseil olympique d'Asie

Keun-Youl Kim est diplômé du Collège médical de Séoul et de l'École de l'Université nationale de Séoul. Il est membre et secrétaire du comité médical du Conseil olympique d'Asie, et préside la sous-commission pour les AUT e ce même comité. En tant que représentant de la sous-commission médicale, il a été chargé des cours de médecine sportive de la Solidarité olympique sur le continent asiatique de 1986 à 2004

Joseph DE PENCIER

Canada

Directeur des services de sport et avocat général au Centre canadien pour l'éthique dans le sport

Joseph De Pencier dirige le programme national antidopage canadien, qu'il a adapté pour la mise en place du Code mondial antidopage et des Standards internationaux obligatoires par le Canada. Il poursuit également les violations antidopage nationales. Il a été actif dans la lutte contre le dopage depuis 1988, lorsqu'il a œuvré comme conseil juridique pour le gouvernement canadien dans le cadre de la commission d'enquête Dubin sur le contrôle positif de Ben Johnson aux Jeux de Séoul. Joseph De Pencier a participé aux missions des Observateurs indépendants de l'AMA aux Jeux paralympiques de 2002 et aux championnats du monde de ski nordique en 2003.

Jennifer EBERMANN

Allemagne

Responsable Éducation à l'AMA

Jennifer Ebermann est responsable du programme des Observateurs Indépendants depuis 2001 et comme responsable au sein du Département Éducation de l'AMA. Avant de rejoindre l'Agence, elle a travaillé à l'Unité " Sport " (Direction Générale de l'Éducation et de la Culture) de la Commission européenne et à la Fédération internationale de basket-ball (FIBA).

ANNEXE III - RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS À PROPOS DE L'ÉQUIPE DES OI ET DU BUREAU

Si davantage de contrôles du dopage devraient être effectués sur des sites très éloignés les uns des autres, l'équipe des OI devrait disposer de moyens de transport réservés pour maximiser sa couverture du programme antidopage et son efficacité.

CONCLUSIONS SUR LA COOPÉRATION AVEC LE CIP ET LE TOROC

L'équipe des OI tient particulièrement à remercier le CIP pour son ouverture et sa transparence concernant les questions de lutte contre le dopage durant les Jeux. C'était essentiel pour le travail de l'équipe des OI. Le CIP a également réservé un accueil chaleureux à l'équipe des OI durant les Jeux, ce dont tous les membres sont très reconnaissants.

CONCLUSIONS SUR L'ORGANISATION DU CIP

L'équipe des OI tient à féliciter le CIP et le TOROC pour leur dossier d'information bref et facilement compréhensible. On remarquera tout particulièrement que le Guide du sportif constituait un bon résumé du Code et des procédures antidopage du CIP, sans suggérer qu'il remplaçait ou supplantait ces règles et procédures (problème qui avait été relevé précédemment dans d'autres rapports des OI). Il n'y avait aucun conflit entre le Code antidopage du CIP et le Guide du sportif.

CONCLUSIONS SUR LA PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DES CONTRÔLES

L'équipe des OI tient à féliciter le CIP pour l'augmentation des contrôles et pour l'organisation efficace de la gestion des contrôles en compétition.

Aucune plainte de sportifs ou de membres du personnel d'encadrement n'a été enregistrée durant les Jeux.

Concernant les contrôles sanguins, l'organisation était très professionnelle et flexible, prenant en considération les souhaits des sportifs et la cohérence d'ensemble.

RECOMMANDATIONS SUR LA SÉLECTION DES SPORTIFS

Si, lors de prochaines éditions des Jeux, le nombre de contrôles devait être considérablement augmenté, il serait recommandé d'ajouter quelques sélections aléatoires pour les sportifs occupant les places 1 à 5. Il serait alors utile de disposer d'une règle du CIP à ce sujet, prévoyant le contrôle du médaillé d'or et une sélection aléatoire pour les places 2 à 5.

On devrait compter un représentant de chaque équipe lorsque des sélections aléatoires sont effectuées dans les sports d'équipe.

RECOMMANDATIONS SUR LA NOTIFICATION ET L'ESCORTE

Pour les futures éditions des Jeux Paralympiques, l'équipe des OI recommande que, du fait du système de classification et du temps accordé pour protester dans certains sports, les sportifs cibles potentiels soient escortés jusqu'à ce que les résultats officiels soient définitifs.

La notification et l'accompagnement sont, de l'expérience de l'équipe des OI, les points les plus vulnérables du contrôle du dopage et, par conséquent, l'accent devrait être mis sur la formation afin que ces procédures soient organisées et réalisées de façon appropriée. L'équipe des OI recommande également que, pour les grandes manifestations sportive, seules des escortes très expérimentées soient choisies.

RECOMMANDATIONS SUR LES POSTES DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Si davantage de sportifs doivent être contrôlés en même temps, l'équipe des OI recommande que le traitement de l'échantillon et le contrôle du prélèvement soient effectués par deux personnes distinctes et que toutes les salles et les toilettes possibles soient utilisées de façon à maximiser l'efficacité et à minimiser le temps d'attente des sportifs.

RECOMMANDATIONS SUR LA COLLECTE DES ÉCHANTILLONS

Il est recommandé d'utiliser la même procédure dans toutes les phases de prélèvement des échantillons afin de ne pas perturber les sportifs.

Il est recommandé que toute circonstance exceptionnelle soit consignée sur le formulaire de contrôle du dopage.

Il n'est pas recommandé d'accélérer la phase de prélèvement des échantillons car sa qualité pourrait être compromise.

Il est néanmoins recommandé que, lors de grandes manifestations sportives, les ACD communiquent par écrit ou par téléphone toutes les difficultés rencontrées et les situations inattendues ou exceptionnelles au chef du contrôle du dopage, qui rassemblerait ensuite les remarques et informerait immédiatement tous les ACD de la procédure correcte, ce qui garantirait l'amélioration du processus en temps opportun durant les Jeux.



RECOMMANDATIONS SUR LES AGENTS DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Il est recommandé que de grands efforts soient accomplis dans la formation de tous les ACD, afin qu'ils puissent remplir leurs tâches avec un soin extrême. Par ailleurs, les heures d'ouverture devraient être adaptées à la capacité en personnel.

Il serait recommandé d'informatiser au maximum le système d'accréditation des sportifs, afin de pouvoir y introduire toutes les informations nécessaires à la procédure de contrôle du dopage. Les cartes d'accréditation pourraient ensuite être utilisées dans les PCD.

RECOMMANDATIONS SUR LES VISITES DES SITES

Étant donné que l'équipe des OI n'est pas autorisée à intervenir durant la procédure de contrôle du dopage, il est recommandé que le CIP visite plus fréquemment les PCD et intervienne dans la procédure, le cas échéant.

RECOMMANDATIONS SUR LA DOCUMENTATION

Il serait préférable de rédiger les adresses sur les enveloppes avant de placer et de sceller les documents à l'intérieur.

L'équipe des OI recommande qu'à l'avenir, tous les échantillons de contrôle du dopage soient envoyés pour analyse au même laboratoire, pour des raisons d'économies et de simplicité et afin d'éliminer tout risque d'erreur.

RECOMMANDATIONS SUR LES AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Il est recommandé d'accorder une grande attention à la délivrance des AUT et à l'information aux sportifs et à leur entourage, pour garantir que les formulaires de demande d'AUT soient remplis de façon correcte et opportune.

ANNEXE IV – XXXX

	SAM 11	DIM 12	LUN 13	MAR 14	MER 15	JEU 16	VEN 17	SAM 18	DIM 19	TOTAL		
Hockey sur luge							8	4		12		
Curling en fauteuil roulant		8					2	3		13		
Ski alpin	2	4	2	2		2	2	2	3	19		
Biathlon	12			12						24	12 EPO	12 sang
Ski nordique		5			6			2	4	17	20 EPO	6 sang
TOTAL	14	17	2	14	6	2	12	11	7	85	32	18



ANNEXE V – RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'AUT REÇUES

Total des AUT	Avant les Jeux	Durant les Jeux	Accordées	Refusées
62	41	21	56	6

Sport	Ski alpin	Ski nordique	Hockey sur luge	Curling en fauteuil roulant	Inconnu	Total
Nombre d'AUT avant/ pendant les Jeux	10/9	14/2	10 / 7	7/2	0/1	61
Refusées	2		1	1	1	5

Classe	S1	S2	S3 Beta2 mim	S4	S5 diurétiques	M1	M2	S6	S7	S8	S9 Stéroïdes	Alcool	BB	Total
# de substances avant/ pendant les Jeux	0/0	5/0 4 insulín	28/5	1/0	3/0	0/0	0/2	0/1	1/2	0/0	27/17	0/0	1/0	66/27
Refusées			3					1	1		4			9

Commentaires des OI de l'AMA :

- 4 AUT inutiles : Substances (ou administration) ne figurant pas sur la Liste 2006 de l'AMA
- 2 formulaires de demande d'AUT non remplis en anglais (mais acceptés)
- 2 formulaires de demande d'AUT illisibles (1 seul accepté)